http://www.snetap-fsu.fr/Auvergne-%EF%BF%BCDe%CC%81claration.html



## Auvergne:

Déclaration

liminaire au CREA Auvergne

Rhône Alpes du 1er

décembre 2016

- En Région -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/3

## **Déclaration**

En cette anne e scolaire 2016, nous avons encore pu constater le manque flagrant de moyens attribue s aux e tablissements Publics d'enseignement agricole.

Le Pre sident de la Re publique avait annonce que les jeunes seraient sa priorite tout au long de son mandat et en particulier l'e ducation et la formation.

Le ministre de l'Agriculture avait annonce que 1 000 emplois seraient cre e s dans l'enseignement agricole. Apre s des milliers de suppressions de postes sous les pre ce dentes le gislatures, l'ambition n'e tait de ja pas au rendez-vous.

A ce jour, nous constatons que nos e tablissements n'ont toujours pas les moyens permettant d'accueillir l'ensemble des e le ves qui font le choix d'un enseignement agricole public, unanimement reconnu pour sa qualite, re pute pour ses capacite s d'insertion tant scolaires que professionnelles.

Alors que les effectifs de jeunes inte grant le lyce e sont en augmentation sur l'ensemble du territoire, l'enseignement agricole public n'a ni les moyens humains ni les moyens financiers pour les accueillir.

On a refuse des e le ves dans de nombreuses formations, dans de nombreux lyce es d'Auvergne Rho ne Alpes. Parfois, on accepte d'accueillir les e le ves mais en leur disant « c'est pour cette anne e scolaire seulement, l'anne e prochaine il faudra aller voir ailleurs, il n'y aura pas de la place pour tout le monde! »

Parfois aussi, on accueille les e le ves, mais sans respecter toutes les re gles des re fe rentiels (de doublement, heures de pluri, etc) faute de moyens. Un enseignement ine galitaire et au rabais se met en place.

Par ailleurs, face a un changement profond du public accueilli, avec notamment une forte augmentation d'e le ves en difficulte, une inflation des PAI, PPS, PAP, PPRE, les assistants de vie scolaires ne sont pas professionnalise s mais au contraire pre carise s, le nombre d'assistants d'e ducation n'est pas revu a la hausse mais pluto t a la baisse et ces e le ves se retrouvent face a des enseignants pas ou peu forme s.

C'est vrai qu'a une e poque pas si lointaine, on conside rait qu'il n'en avait pas besoin!

Que dire de l'e volution des obligations de service des enseignants.

Me me si re union apre s re union, la <u>DGER</u> reconnait que son projet ne me ne qu'a une re gression sociale et la che tanto t sur les effets de la non prise en compte des heures <u>BTS</u> dans le calcul de la premie re chaire, tanto t sur les majorations de service pour faibles effectifs, faibles effectifs issus d' une politique de seuil de recrutement impose e par le ministe re, elle reconnait encore que la re forme conduit au minimum 500 enseignants a connaitre une augmentation significative de son temps de travail que tous reconnaissent comme de plus en plus difficile. Cela n'est pas acceptable.

Concernant le projet d'e volutions des structures dans la re gion Auvergne Rho ne Alpes, il n'est pas acceptable non plus pour nous, tel qu'il nous est propose .

Copyright © Snetap-FSU Page 2/3

## gne : Déclaration liminaire au CREA Auvergne Rhône Alpes du 1er décem

On assiste bien a un abandon des services publics quand on pre voit pour la prochaine rentre e scolaire comme ouvertures de ja acte es dans l'enseignement agricole public 2 classes et une section et e ventuellement une classe de 3e me au lyce e de Durdat Larequille, si la DGER veut bien nous octroyer quelques moyens alors que dans l'enseignement prive, en plus de l'ouverture des deux classes et deux sections de ja acte e, on nous priorise au moins trois ouvertures de classes.

On ne peut pas dire que cette perspective soit tout a fait conforme au 6e me sche ma national pre visionnel des formations qui a partir des distinctions faites entre enseignement public et enseignement prive dans la loi de de cembre 1984, stipule dans son annexe 5 « le ro le moteur des e tablissements publics d'enseignement dans le de veloppement du service public d'enseignement agricole ».

On ne sent pas non plus dans cet exercice pre sidant a l'e tablissement de la carte scolaire pour la rentre e 2017, la traduction de la convention signe e en juin 2016 entre le Ministre et le Pre sident de l'Association des Re gions de France dans laquelle « l'E tat et les re gions s'engagent pour l'enseignement agricole public ».

Enfin, suite a l'accident mortel qui a eu lieu le 22 septembre au centre de formation forestie re de Saugues, le CHSCT REA a constitue une mission d'enque te dans le « but d'expertiser la mise en oeuvre des pratiques et des conditions de se curite des chantiers forestiers dans les e tablissements publics de l'enseignement agricoles concerne s, voire e galement dans les e tablissements prive s. »

Sans pre sumer des conclusions de cette mission, on tourne la encore autour des moyens mis en oeuvre par les e tablissements.

Concernant l'encadrement humain, avec des re gles qui permettent a 1 formateur d'e tre seul en chantier avec 8 apprenants, que fait-on en cas d'accident ?

On touche la aux moyens alloue s soit par l'e tat lorsqu'il s'agit de formations scolaires publiques, soit par le conseil re gional pour les formations par apprentissage et continue.

Paralle lement, en terme d'e quipement, la communication entre encadrants ou entre encadrant et apprenant en milieu tre s bruyant ne cessite des e quipements spe ciaux que les e tablissements n'ont pas les moyens de s'offrir! Il serait bon que le conseil re gional de bloque une subvention exceptionnelle afin de les doter notamment en casques communicants rapidement.

## Nous demandons donc:

- que toutes les demandes d'ouverture de classes des e tablissements publics soient satisfaites car elles sont issues du projet de chaque e tablissement mene s entre e quipes de direction et e quipes pe dagogiques en re ponse aux re els besoins en service public.
- que des postes de fonctionnaires et d'assistants d'e ducation soient cre e s a la hauteur de ces besoins re els.
- que chaque e tablissement soit dote en personnel et mate riel et afin que la se curite des apprenants et des personnels soient respecte e.

Copyright © Snetap-FSU Page 3/3